







Déclaration d'adhésion à la convention tarifaire RBP IV/1 du 1^{er} janvier 2016

entre la

Société Suisse des Pharmaciens (pharmaSuisse)

ρt

tarifsuisse sa, la Communauté d'achat HSK, CSS et les assureurs mentionnés dans la convention tarifaire

(tous les champs sont obligatoires/saisie électronique uniquement)

Informations:	
N° RCC de la pharmacie:]
GLN de la pharmacie:]
Nom de la pharmacie:	
Adresse de la pharmacie:	NPA/lieu:
Adresse électronique de la pharmacie:	
Nom de la personne responsable technique:]/
Prénom:	
Veuillez cocher ce qui convient (un seul choix possible)	
La pharmacie est affiliée à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse et adhère à la convention tarifaire nationale via pharmaSuisse. Je reconnais explicitement les conditions de la convention, en particulier la valeur du point tarifaire, les règles en matière de taxe, les modalités d'adhésion et de résiliation, etc. J'accepte également la convention du 1er janvier 2016 relative à la structure tarifaire et ses annexes et y adhère. J'accepte que pharmaSuisse mette mes données à la disposition de tarifsuisse sa à des fins de gestion de la convention. Je renvoie le formulaire rempli par courrier à: Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, Stationsstrasse 12, 3097 Liebefeld La pharmacie n'est pas affiliée à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse et adhère à la convention tarifaire nationale via tarifsuisses sa. Je reconnais explicitement les conditions de la convention, en particulier la valeur du point tarifaire, les règles en matière de taxe, les modalités d'adhésion et de résiliation, etc. J'accepte également la convention du 1er janvier 2016 relative à la structure tarifaire et ses annexes et y adhère. J'accepte que tarifsuisse sa mette mes données à la disposition de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse si nécessaire pour l'exécution de la convention tarifaire (annexes comprises). Je renvoie le formulaire rempli par courrier à: tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4500 Soleure	
Le non-paiement de la taxe d'adhésion ou d'une contribution aux frais dans les 40 jours civils suivant l'envoi du rappel est considéré comme une résiliation immédiate de la convention tarifaire. La signature du présent formulaire d'adhésion a valeur de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP s'agissant de la taxe d'adhésion et des contributions aux frais (cf. annexe 5 de la convention tarifaire). La signature confirme l'exactitude des informations susmentionnées.	
Lieu, date	Signature du responsable technique
	Prénom et nom du responsable technique en

majuscules